### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 8 janvier 2024, à 16 h 30.

Présences: Marc Laurin, maire

Marc Lefrançois, conseiller Jessy Croteau, conseiller Michelle Bernard, conseillère Sylvie Boulet, conseillère Gabrielle Brisebois, conseillère

Absence:

Mireille Thibault, conseillère

Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Karine Simard sont également présents.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 janvier 2024

2024-001

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 janvier 2024 tel que présenté.

### Dossier(s) de la direction générale

2 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

2024-002

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny projette d'aménager des îlots de verdure entre le 140 et le 190, boulevard Taché Ouest;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 204 726 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 163 781 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par Gabrielle Brisebois

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour le projet admissible d'aménagement d'îlots de verdure entre le 140 et le 190, boulevard Taché Ouest.

De confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet selon les modalités en vigueur. De reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

De certifier que le directeur des travaux publics et des infrastructures est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable, de même qu'au directeur des travaux publics et infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

#### Dossier(s) du service des finances

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 866 000 \$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024

#### 2024-003

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts énumérés dans la présente résolution et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 866 000 \$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1030	70 300 \$
1075	61 800 \$
1077	380 900 \$
1116	69 900 \$
1119	99 000 \$
1001	42 200 \$
1087	71 500 \$
1117	248 600 \$
1198	13 900 \$
1264	35 430 \$
1264	86 670 \$
1182	198 500 \$
1280	884 500 \$
1286	283 800 \$
1291	319 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1198, 1264, 1182, 1280, 1286 et 1291, la Ville de Montmagny souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Gabrielle Brisebois

### ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 janvier 2024;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;
- 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. de la MRC de Montmagny 116, boulevard Taché Ouest Montmagny (Québec) G5V 3A5 8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Montmagny, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1198, 1264, 1182, 1280, 1286 et 1291 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

4 Résolution d'adjudication - Appel d'offres public - Courtier émission d'obligation

#### 2024-004

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1030, 1075, 1077, 1116, 1119, 1001, 1087, 1117, 1198, 1264, 1182, 1280, 1286 et 1291, la Ville de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 janvier 2024, au montant de 2 866 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

Soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance	Prix offert	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	289 000 \$ 305 000 \$ 321 000 \$ 339 000 \$ 1 612 000 \$	4,90000 % 4,45000 % 4,25000 % 4,20000 % 4,20000 %	2025 2026 2027 2028 2029	98,71300	4,60330 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	289 000 \$ 305 000 \$ 321 000 \$ 339 000 \$ 1 612 000 \$	5,00000 % 4,55000 % 4,25000 % 4,25000 % 4,25000 %	2025 2026 2027 2028 2029	98,76363	4,63907 %
Financière Banque Nationale inc.	289 000 \$ 305 000 \$ 321 000 \$ 339 000 \$ 1 612 000 \$	4,85000 % 4,50000 % 4,25000 % 4,25000 % 4,25000 %	2025 2026 2027 2028 2029	98,60000	4,67893 %
BMO Nesbitt Burns inc.	289 000 \$ 305 000 \$ 321 000 \$ 339 000 \$ 1 612 000 \$	5,00000 % 4,50000 % 4,50000 % 4,50000 % 4,25000 %	2025 2026 2027 2028 2029	98,55200	4,74985 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par Valeurs mobilières Desjardins inc. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Sylvie Boulet

# ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 2 866 000 \$ de la Ville de Montmagny soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

# 5 Projet en immobilisations de l'année 2024 - Autorisation de travaux et financement

### 2024-005

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 adopté par le conseil municipal au cours de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que certains projets seront financés autrement que par règlement d'emprunt;

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Michelle Bernard

### ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la réalisation des dépenses en immobilisations apparaissant pour l'année 2024 au programme triennal des dépenses en immobilisations 2024, 2025 et 2026 de même que leur financement :

# **EXCÉDENTS FINANCIERS NON AFFECTÉS (59-110-01-000)**

# de projet	Titre	Montant
2024-007	Glissières de sécurité – Route Trans-Montagne	32 000 \$
2024-008	llots de verdure – Boulevard Taché Ouest	110 000 \$
2024-009	Abreuvoir – Place des Migrations	15 000 \$

# FONDS DE ROULEMENT (59-151-01-000)

# de projet	Titre	Montant
2024-014	Programme annuel – Espaces récréatifs	10 000 \$
2024-016	Ajouts ou modifications au réseau d'éclairage	10 000 \$
2024-017	Surface de jeux multifonctionnelle – Remplacement de la surface	40 000 \$
2024-018	Programme annuel – Petites immobilisations – Travaux publics	55 000 \$
2024-019	Machine à peinture de rue – Travaux publics	31 000 \$
2024-020	Véhicule électrique – Travaux publics	45 000 \$
2024-021	Camionnette 4X4 – Travaux publics	65 000 \$
2024-022	Station hydrométrique – Sécurité civile	25 000 \$
2024-023	Programme annuel petites immobilisations – Sécurité incendies	30 000 \$
2024-024	Remplacement outils de décarcération – Sécurité civile	50 000 \$
2024-025	Étude – Réaménagement de la collection – Bibliothèque	10 000 \$
2024-026	Programme annuel de maintien à niveau – Technologies de l'information	25 000 \$

## **RÉSERVES FINANCIÈRES**

ÉSERVE FINANCIÈRE – RÉSEAU D'ÉGOUTS ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES (59-140-02-000)			
# de projet	Titre	Montant	
2024-011	Études préliminaires – Mise aux normes des bassins d'épuration	25 000 \$	

RÉSERVE FINANC (59-140-03-000)	EIÈRE - APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT	DE	L'EAU	POTABLE
# de projet	Titre		Mont	ant
2024-010	Plan de protection – Vulnérabilité source eau potable		30 00	0 \$
2024-012	Recouvrement de plancher – Usine traitement de l'eau potable		15 00	0 \$

# **FONDS RÉSERVÉS**

FONDS DES PARCS ET ESPACES VERTS (55-168-02-000)			
# de projet Titre Montan			
2024-013	Programme annuel – Parcs et espaces verts	30 000 \$	
2024-015	Remplacement de modules de jeux – Espaces récréatifs	25 000 \$	

FONDS POUR L'EN	TRETIEN DES ROUTES RURALES (55-168-03-000)	
# de projet	Titre	Montant
2024-001	Reconstruction route du Bras-Saint-Nicolas	498 000 \$

D'autoriser conséquemment l'exécution des travaux municipaux requis, le cas échéant, pour la réalisation des différents projets ainsi financés.

De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information.

Approbation de dépenses et de contributions - Autorisation de paiements (Tournoi M13)

2024-006

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 3 000 \$, avant les taxes applicables, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Tournoi Opti M13	Subvention - Tournoi Opti M13 - Du 17 au 28 janvier 2024	02-701-92-973	3 000 \$

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

#### **RÉGLEMENTATION**

7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2024

2024-007

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Sylvie Boulet qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2024.

La conseillère dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

### 8 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

# LEVÉE DE LA SÉANCE

9 <u>Levée de la séance</u>

2024-008

Il est proposé par Gabrielle Brisebois

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 8 janvier 2024, à 16 h 45.

MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024.

MAIRE